

RAPPORT ANNUEL 2010-2011



Ordre des géologues
du Québec

SOMMAIRE

page

| | |
|--------|---|
| i | Lettres de présentation |
| 1 | Message du Président |
| 4 | Activités du Conseil d'administration |
| 10 | Rapport du Syndic |
| 11 | Rapports d'activités |
| 11 | Comité de révision |
| 11 | Conseil de discipline |
| 11 | Conseil d'arbitrage |
| 12 | Comité d'inspection professionnelle |
| 12 | Contrôle de l'exercice illégal |
| 13 | Comité de vérification |
| 13 | Comité des normes d'admission |
| 14 | Comité des examinateurs |
| 15 | Comité consultatif sur la géologie de l'aménagement et de l'environnement |
| 16 | Renseignements généraux |
| Annexe | Rapport de l'auditeur indépendant |

COORDONNÉES

Ordre des géologues du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 3C6

téléphone : 514 278-6220
sans frais : 1-888-377-7708
courriel : info@ogq.qc.ca
Internet : <http://www.ogq.qc.ca>

**LETTRES
DE
PRÉSENTATION**

Québec, 30 septembre 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Ministre responsable de l'appli-
cation des lois professionnelles,

Jean-Marc Fournier

Montréal, 30 septembre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice et Ministre responsable de l'application des lois
professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Robert Wares, géo.

Montréal, 30 septembre 2011

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Robert Wares, géo.

**MESSAGE
DU
PRÉSIDENT**

Chers collègues,

Dans le cadre de ce dixième rapport annuel de l'Ordre il me fait grand plaisir de m'adresser à vous à titre de président. Dix ans déjà depuis la constitution de notre Ordre! Je poursuis avec enthousiasme la troisième année de mon mandat comme président du Conseil d'administration.

Ce rapport fait état des réalisations de l'Ordre au cours de l'exercice 2010-2011, et je vous présente les orientations et objectifs principaux pour l'exercice 2011-2012.

Faits saillants 2010-2011

Loi sur les géologues

L'objectif le plus important du dernier exercice a été la modification de la Loi sur les géologues avec pour but d'élargir le champ réservé de l'exercice de la géologie en incluant :

- l'alimentation en eau souterraine,
- la protection de l'environnement et la gestion de la contamination des terrains,
- l'aménagement et la gestion des risques naturels.

Les modifications proposées à la Loi visent à encadrer l'exercice de la géologie dans tous les domaines où la santé et la sécurité du public québécois peuvent être affectées. De nombreux efforts ont ainsi été consentis dans ce dossier avec un processus de consultation au premier trimestre de l'exercice suivi de nombreux échanges avec les parties, incluant les autres ordres professionnels du Québec du secteur de l'ingénierie, des sciences appliquées et des technologies. Ce travail est encadré par l'Office des professions du Québec.

Réglementation

D'importants projets de réglementation ont pu progresser durant le dernier exercice, en particuliers le projet de Code de déontologie qui a franchi diverses étapes et arrivait sur la voie d'adoption en fin d'exercice. En outre, le Conseil a continué l'étude du projet de règlement sur les conditions de délivrance d'un permis et a entrepris l'étude de projets visant à encadrer l'exercice en société ainsi que la formation continue des géologues.

Interventions publiques dans les débats concernant les ressources du sous-sol

Au cours de l'exercice, l'Ordre des géologues est intervenu dans les débats publics concernant l'exploitation des ressources du sous-sol et son impact sur l'environnement et la société. Les deux dossiers visés sont l'exploration et l'exploitation éventuelle du gaz naturel dans les shales de l'Utica au sud du Saint-Laurent, et la modification de la loi sur les mines.

Malgré le fait que ces questions ne touchent pas l'Ordre directement, les géologues sont des acteurs incontournables dans la découverte et la mise en valeur des ressources naturelles de même que dans la gestion des impacts environnementaux sur l'eau souterraine. Ainsi, les interventions de l'Ordre ont été faites afin d'apporter un meilleur éclairage sur les sujets débattus en public.

Dans le premier dossier, celui du gaz naturel dans les shales, l'Ordre a déposé un bref mémoire auprès du BAPE afin de rappeler l'importance de faire appel aux professionnels qualifiés pour les questions techniques complexes. Ce mémoire a été déposé suite au constat du déluge de déclarations incendiaires et affirmations sans fondements diffusées *ad nauseam* dans les médias.

Dans le deuxième dossier, suite à la publication du projet de Loi 79 visant à modifier la loi sur les mines, l'Ordre a déposé un mémoire et présenté ce dernier en commission parlementaire en août 2010. Les interventions de l'Ordre dans ce dossier visaient essentiellement à faire prendre conscience aux élus des difficultés d'application et des incohérences du projet de loi. Ce projet de loi est mort au feuillet à la fin de la session parlementaire à l'automne 2010.

À la fin de l'exercice, le gouvernement a annoncé son intention de revoir le projet de modification de la loi sur les mines et un projet de loi a été déposé en juin 2011. Par la suite, l'Ordre a déposé un mémoire à la commission parlementaire sur le projet de Loi 14. L'intervention de l'Ordre face à ce projet de loi maintient que même si ce projet de loi a l'intention louable de favoriser le développement des ressources en concertation avec les populations concernées, sa substance présente de forts risques de sonner le glas du développement minier dans le sud du Québec.

Ces dossiers combinés à divers événements récents ont fait comprendre aux géologues que le développement des ressources naturelles du Québec est soumis à de fortes pressions opposées à toute forme de développement derrière des paravents environnementaux. L'Ordre est convaincu de la nécessité de faire le développement en harmonie avec les populations concernées et en minimisant les impacts.

Par contre, il est clair que les géologues devront participer plus activement au débat public pour apporter un juste éclairage sur des questions trop souvent déformées et manipulées sur la place publique.

Objectifs 2011-2012

La modification de la Loi sur les géologues afin d'encadrer l'exercice en environnement, aménagement et hydrogéologie demeure un objectif fondamental et stratégique qui est prioritaire pour l'Ordre pour l'exercice en cours. La prochaine étape dans le processus sera la publication d'un projet de loi par le gouvernement en vue de son adoption éventuelle, qui se fera, nous l'espérons, avant la fin 2011. Cette modification éventuelle de la Loi sur les géologues sera le dernier acte de la création de l'Ordre des géologues commencé au parlement en 1999 suite au scandale de BRE-X et à la création de l'Association des géologues du Québec en 1967.

Cinq objectifs importants durant le prochain exercice seront:

- la publication de nouveaux guides et normes de pratique;
- l'adoption d'un règlement sur la formation continue;
- la mise en place des outils d'évaluation de compétence pour les personnes formées ailleurs;
- la mise en place d'un encadrement satisfaisant des stagiaires;

- la valorisation de notre profession auprès du public.

De plus, après dix ans d'existence, contrairement aux attentes du Conseil les premières années, l'Ordre des géologues n'a toujours pas tout son corps réglementaire et déjà des efforts doivent être consacrés pour réviser certains règlements. Il demeure donc très important pour l'Ordre que l'Office des professions poursuive ses efforts afin d'accélérer l'adoption de règlements afin d'établir un corps réglementaire cohérent.

Enfin, je remercie les membres du Conseil d'administration pour leur excellent travail lors du dernier exercice et je me joins à mes collègues du Conseil pour remercier chaleureusement les membres des comités de leur appui et dévouement. Dans le cadre de ce dixième anniversaire de notre Ordre, je suis fier d'avoir le privilège de représenter l'Ordre et ses valeurs en tant que président et membre du Conseil d'administration.

Robert Wares, géo.

Président

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de la clôture des mises en candidatures le 1^{er} avril, le nombre de candidatures conformes égalait le nombre de postes à combler. Les candidats aux postes d'administrateurs ont donc été déclarés élus par acclamation sans nécessiter de scrutin.

Conformément au règlement, les nouveaux administrateurs entrent en fonction lors de la première réunion du Conseil d'administration suivant la clôture du scrutin le 1^{er} mai. Un administrateur élu a démissionné et a été remplacé en cours de mandat conformément à l'article 79 du Code des professions.

Conformément au *Règlement sur les affaires internes de l'Ordre*, M. Robert Wares a été élu président par les administrateurs lors de la première réunion suivant la clôture du scrutin, le 25 mai, 2010.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(JUSQU'AU 30 AVRIL 2010)

M. Robert P. Wares, géo., président
M^{me} Isabelle Cadieux, géo., présidente sortante
M. Jean-Louis Caty, géo.
M. Jean Demers, géo.
M. André D'Aragnon, géo.
M. Tony Hawkes, géo.
M^{me} Anne Pouliot, administratrice nommée
M. Pierre Lachapelle, administrateur nommé

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(APRÈS LE 1 MAI 2010)

M. Robert P. Wares, géo., président
M. Jean-Louis Caty, géo.
M. Jean Demers, géo.
M. André D'Aragnon, géo., remplacé par M. Louis Bernier, géo., le 25 mai
M. Tony Hawkes, géo.
M^{me} Dyane Duquette, géo.
M^{me} Anne Pouliot, administratrice nommée
M. Claude Gauvin, administrateur nommé

EMPLOYÉS PERMANENTS (SIÈGE SOCIAL)

Au 31 mars 2011, l'Ordre compte deux employés permanents:

- M. Alain Liard, géo, directeur général et secrétaire
- M. Lan Vu, conseiller aux affaires professionnelles (temps partiel)

Depuis le 1^{er} mai 2008, le soutien administratif au secrétariat de l'Ordre est fourni en impartition par Gestion PGA.

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Durant ce dixième exercice de l'Ordre, le Conseil d'administration a tenu onze réunions régulières et trois réunions extraordinaires. À chaque séance régulière, outre toute question à l'ordre du jour, le Conseil d'administration traite les demandes de permis et reçoit les rapports d'activité des comités de l'Ordre de même que ceux du secrétaire et directeur général. Les lieux et modes de réunion sont indiqués au tableau qui suit.

CALENDRIER

| Réunion | Date | Lieu |
|------------------|--------------------|--|
| 95 ^e | 8 avril, 2010 | Conférence téléphonique (extraordinaire) |
| 96 ^e | 20 avril, 2010 | Conférence téléphonique |
| 97 ^e | 25 mai, 2010 | Montréal, siège social |
| 98 ^e | 1 juin, 2010 | Téléconférence (extraordinaire) |
| 99 ^e | 22 juin, 2010 | Conférence téléphonique |
| 100 ^e | 10 août, 2010 | Montréal, siège social |
| 101 ^e | 22 septembre, 2010 | Conférence téléphonique |
| 102 ^e | 26 octobre, 2010 | Montréal, siège social |
| 103 ^e | 16 novembre, 2010 | Conférence téléphonique |
| 104 ^e | 14 décembre, 2010 | Conférence téléphonique |
| 105 ^e | 20 décembre, 2010 | Téléconférence (extraordinaire) |
| 106 ^e | 18 janvier, 2011 | Montréal, siège social |
| 107 ^e | 22 février, 2011 | Conférence téléphonique |
| 108 ^e | 24 mars, 2011 | Montréal, siège social |

DÉCISIONS

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, le Conseil a pris en délibération de nombreuses questions et a pris des orientations ou des décisions sous forme de résolutions ou d'instructions au directeur général.

Principaux dossiers

Depuis plusieurs années, les principaux dossiers qui retiennent l'attention du Conseil d'administration sont les changements à la loi sur les géologues, la réglementation et la mobilité professionnelle.

LOI SUR LES GÉOLOGUES

Dans la foulée du travail entrepris en 2009, le Conseil a collaboré avec plusieurs ordres et l'Office des professions en vue de la modification de la *Loi sur les géologues dans le cadre de la modification de plusieurs lois professionnelles*. De nombreux efforts ont ainsi été consentis dans ce dossier avec un processus de consultation au premier trimestre de l'exercice suivi de nombreux échanges avec les parties intéressées. Les consultations effectuées ont permis de constater un niveau d'acceptation confortant de la proposition de l'Ordre des géologues.

Ce travail s'est fait avec l'appui de l'Office des professions et en collaboration avec les autres ordres du secteur des sciences appliquées et des technologies. Ce dossier complexe sera d'actualité au prochain exercice.

LA RÉGLEMENTATION

En considérant les efforts annoncés par l'Office des professions en vue de réduire les délais considérables dans la proclamation des nouveaux règlements, le Conseil d'administration a repris la préparation de nouveaux règlements et la modification de règlements existants. D'importants projets ont pu ainsi progresser durant l'exercice, en particuliers le projet de Code de déontologie qui a franchi diverses étapes et arrivait sur la voie d'adoption en fin d'exercice.

En outre, le Conseil a continué l'étude du projet de règlement sur les conditions de délivrance d'un permis et a entrepris l'étude d'un projet visant à encadrer l'exercice en société des géologues.

Ainsi, après dix (10) ans d'existence, contrairement aux attentes du Conseil les premières années, l'Ordre des géologues n'a toujours pas tout son corps

réglementaire et déjà des efforts doivent être consacrés pour réviser certains règlements pour diverses raisons. Il demeure donc très important pour l'Ordre que l'Office des professions poursuive ses efforts afin d'accélérer l'adoption de règlements.

MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS

La mobilité de la main-d'œuvre est au cœur de plusieurs initiatives du gouvernement auxquelles l'Ordre est appelé à contribuer. En raison de la forte mobilité de la profession de géologue, l'Ordre accueille les personnes formées à l'étranger depuis toujours. Le Conseil a ainsi mis en marche diverses actions requises pour appuyer l'action du gouvernement et satisfaire à son obligation d'accueillir adéquatement toute personne qualifiée.

Outre la collaboration continue avec les autres associations professionnelles canadiennes, deux initiatives méritent mention :

1. Entente France-Québec : Tout en reconnaissant les difficultés résultant de l'absence d'un organisme équivalent en France, une démarche a été entreprise avec l'appui du FAMMO en vue d'établir un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec l'Union française des géologues.
2. Profil de compétences : Un appui substantiel du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a permis à l'Ordre d'entreprendre les démarches devant mener à des profils de compétences et des outils d'évaluation associés en vue de favoriser l'admission des personnes formées à l'étranger.

Résolutions

Durant cet exercice, le Conseil d'administration a adopté quatre-vingt (80) résolutions dont quarante (40) concernant la délivrance de permis et les radiations. Les principales décisions par résolution du Conseil d'administration sont présentées ci-dessous (*numéro de résolution entre parenthèses*).

ADMISSIONS, RADIATIONS ET AUTORISATIONS

À chacune des réunions du Conseil d'administration, les administrateurs adoptent la liste des admissions et radiations consignées au procès-verbal.

RÈGLEMENTATION

Les projets de règlements étudiés par le Conseil d'administration concernent :

- Dans le cadre de l'étude des modifications à la Loi sur les géologues des projets de textes ont été adoptés. (99.4.4)
- Diverses orientations ont été décidées en vue de la préparation d'un projet de *Règlement sur l'autorisation d'activités réservées par des personnes autres que les géologues*. (96.4.2, 97.4.4).
- Le projet de *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de géologue hors du Québec qui donnent ouverture au permis* qui a été transmis à l'Office des professions (96.7.2, 98.1) et est entré en vigueur durant l'exercice.
- L'abrogation du *Règlement sur les frais* suite à la disparition de ses assises suite à l'abrogation de l'article 86 du *Code des professions*. (100.4.1 a)
- Le projet de *Code de déontologie* en vue de sa publication en consultation publique (100.7.4, 101.7.2).
- Le projet de *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation* qui a été transmis à l'Office des professions (103.7.3,

106.7.2).

- Un projet de *Règlement sur le fonds d'indemnisation* qui a été transmis à l'Office des professions (103.7.2, 106.7.3).
- Un projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire* qui a été transmis aux membres pour consultation (108.7.4).

COTISATIONS ET DROITS

La grille de cotisation et contributions pour l'inscription annuelle des membres pour l'exercice 2011-12 a été adoptée en principe pour approbation des membres réunis en assemblée. (101.4.2).

PROCÉDURES ET POLITIQUES

Un ensemble de politique et consignes sur les cotisations et les frais d'administration a été adopté en remplacement du règlement sur les frais aboli. (100.4.1b).

Un *Guide : Tarification et ententes contractuelles visant les services professionnels* a été approuvé et publié à l'intention des membres de l'Ordre (100.8.3).

Le Conseil a résolu d'adopter une politique de délivrance des permis restrictifs temporaires pour orienter le traitement des dossiers des demandes de permis en tenant compte de l'article 42.1 du Code des professions. (107.4.4).

Le Conseil a résolu d'adopter une politique de rémunération des membres des comités pour orienter le traitement des membres des comités essentiels au bon fonctionnement de l'Ordre. (108.4.4).

CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Le Conseil d'administration a adopté quatre résolutions en vue de diverses poursuites pénales pour usurpation du titre de géologue ou exercice illégal de la profession (102.4.6, 104.5, 105.1, 107.4.4).

AFFAIRES DE L'ORDRE

Gestion des affaires courantes

Finances

Les tarifs et droits exigés pour diverses procédures administratives ont été révisés et augmentés (99.4.2). Le budget de l'exercice 2011-12 a été adopté (108.8.4).

Services aux membres

Un nouveau programme d'assurances responsabilité professionnelle a été négocié et offert aux membres afin d'assurer que l'offre soit conforme aux exigences du Code des professions concernant la prolongation de garantie après la cessation d'exercice (99.8.3, 100.8.4).

Il a été décidé d'offrir aux membres un service d'authentification par signature numérique. (108.8.3).

Inscription annuelle

En considération des ambiguïtés potentielles concernant l'inscription annuelle, le Conseil d'administration a adopté une résolution précisant la procédure d'inscription annuelle (102.4.1).

Bureau du Syndic

Devant la croissance de la charge de travail du syndic, il a été décidé de revoir le fonctionnement du Bureau du syndic et de recruter des syndics adjoints. (104.4.2b).

Ententes

- L'Ordre est devenu partenaire des ministères de l'Immigration et des Communautés culturelles ainsi que de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vue de participer au projet d'intégration en emploi des personnes formées à l'étranger (projet IPOPOP) (99.9.1).
- Le Conseil a résolu d'autoriser le président à signer un engagement à conclure un accord de reconnaissance mutuelle avec les autorités françaises, le ministère de l'Éducation et l'UFG dans les 18 mois suivants (103.4.5). Un engagement conforme a été signé en novembre 2010 suite aux rencontres du Premier ministre à Paris.
- Le Conseil d'administration a autorisé le président de l'Ordre à signer un protocole d'entente avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour la réalisation du projet de rédaction d'un profil de compétences pour la profession de géologue. (104.4.2a)

Nominations

Durant l'exercice, diverses nominations ont été effectuées telles qu'énumérées ci-dessous :

Conseil d'administration

Louis Bernier, géo., en remplacement d'André D'Aragon, administrateur élu démissionnant(97.4.3)

Comité de vérification

Claude Gauvin, C.A., administrateur nommé (101.4.1)

Comité des examinateurs

Daniel Tousignant, géo., (103.8.3)

Conseil de discipline

Michel Crevier, géo., (106.8.3)
Christian Derosier, géo., (106.8.3)
Raynald Jean, géo., (106.8.3)
Raymond Legault, géo., (106.8.3)

Bureau du Syndic

Syndic adjoint : André D'Aragon, géo., (107.8.2)
Syndic adjoint : Bryan Osborne, géo., (107.8.2)

Comité de révision

Anne Pouliot, administratrice nommée, (108.4.6)
Claude M. David, géo., (108.4.6)
Arthur Duquette, géo., (108.4.6)
Christian Lefebvre, géo., (108.4.6)

Interventions publiques

En janvier 2011, l'Ordre a communiqué des recommandations au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vue du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur le captage des eaux souterraines et le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.*

En novembre 2010, l'Ordre a communiqué un mémoire au BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT dans le cadre des *Audiences sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.*

En août 2010, l'Ordre a transmis des commentaires au gouvernement dans le cadre de l'étude du *Projet de loi 79, Loi modifiant la loi sur les mines*.

Dans tous ces dossiers, les recommandations faites par l'Ordre sont publiées et demeurent accessibles sur le portail Internet de l'Ordre.

Honneurs

L'Ordre remet des prix honorifiques pour souligner les contributions exceptionnelles de géologues à leur profession ou à la société. En 2010, le Conseil a attribué le Prix *Côme Carbonneau* à *Martin Poulin*, et le Prix du *Mérite géoscientifique Ressources* à *Robert Marquis* (102.4.7).

Les prix ont été remis le 13 décembre 2010 lors d'une cérémonie organisée pour rassembler les membres.

Consultation des membres

Le projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire* a été présenté aux membres pour consultation et avis en mars 2011. Ce projet vise à préciser et encadrer les obligations de formation continue des géologues en accord avec les attentes du public pour les professionnels.

Une version modifiée du projet de Code de déontologie a été soumis à la consultation des membres en août 2010. Cette version a été préparée pour tenir compte des changements au Code des professions d'octobre 2008 ainsi que des analyses effectuées par l'Office des professions.

Bourses

L'Ordre remet des bourses de 1000 \$ aux étudiants du premier cycle désignés par les départements de géologie à l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'Université McGill. Ces bourses sont en partie financées par les généreux dons des entreprises minières *Mines Agnico-Eagle*, *Mines d'Or Virginia*, et *Corporation minière Osisko*.

Commandites

L'Ordre appuie des manifestations et événements intéressant les géologues et futurs géologues. Au cours de l'exercice, l'Ordre a offert des contributions modestes (200 à 500 \$) aux organisations suivantes :

- Prix de géologie à la Super Expo-sciences Bell;
- Soutien au concours de photos des étudiants du Département de géologie et génie géologique de l'Université Laval
- Soutien aux « Jeux de géologie », organisé par les étudiants de l'ensemble des départements de géologie du Québec.

Sondages des membres

- Une enquête sur la rémunération des membres a été effectuée à la fin de 2010 conjointement avec APGO. Ceci est la deuxième enquête de ce genre au Québec et en Ontario. Cette enquête a été un succès avec près de 40 % de participation.
- Une enquête a été faite auprès de l'ensemble des membres afin de documenter les besoins en assurances groupes ainsi que les besoins pour une signature numérique.

**RAPPORT
DU
SYNDIC**

Le syndic Me Neville-Warren Cloutier, géo. a traité 17 dossiers durant l'exercice 2010-2011, à savoir huit décisions rendues et trois ententes de conciliation du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 et six dossiers en traitement. Il y a six dossiers d'enquête en cours. Le syndic a déposé une plainte devant le Conseil de discipline de l'Ordre. Une décision rendue par le syndic fait l'objet d'une demande de révision devant le Comité de révision. Le syndic travaille de concert avec un syndic-adjoint dans un dossier d'aménagement et environnement et pour fins de formation.

Activités du syndic

- Enquête en cours au début de la période: 1
- Conciliations de compte en cours au début de la période: 3
- Dossiers ouverts durant la période: 13

Total des dossiers : 17

Évolution des dossiers

- Décisions rendues sur enquêtes : 8
- Plainte disciplinaire déposée : (1)
- Enquêtes en cours à la fin de la période: 6
- Conciliations complétées durant la période: 3
- Conciliation en cours à la fin de la période: 0

Total des dossiers : 17

Nature des interventions du syndic

- Informations obtenues du public : 0
- Informations obtenues d'un membre : 0
- Informations obtenues de l'Ordre: 0
- Demandes de tenue d'enquêtes du public : 9
- Demandes de tenue d'enquêtes d'un membre : 3
- Demandes de tenue d'enquêtes de l'Ordre : 2
- Demandes de tenue de conciliation de comptes : 3

Note: Naguère, nous traitions quatre à cinq dossiers par année. Récemment, ce nombre a quadruplé. Après dix ans d'existence, il faut croire que le public comprend davantage les services dispensés par l'Ordre des géologues. Fait nouveau, le syndic a traité trois demandes de conciliation de compte. On remarque également que le public est plus présent dans le cadre des enjeux de nature géologique qui touche de plus près son quotidien. Ainsi, en matière de demande d'enquête (un dossier peut traiter de divers aspects), nous avons examiné des comportements professionnels (10), des conflits d'intérêts (2), des demandes portant sur l'aménagement et l'environnement (3) et en exploration-ressource (1). De plus, il est intéressant de constater que plusieurs professionnels agissent également comme administrateur de compagnie(s). Pour le public en général et parfois chez certains géologues, une distinction nette entre ces deux types de responsabilités différentes n'est pas toujours évidente.

Avec l'engagement par l'Ordre de deux nouveaux syndics-adjoint, avec une expertise pointue en aménagement et environnement pour l'un et, en exploration et ressources pour l'autre, le Bureau du syndic s'est positionné pour relever les récents défis et ceux de demain.

Me Neville-Warren Cloutier, Géo, Syndic

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

| | |
|-------------------------------------|--|
| <p>COMITÉ DE RÉVISION</p> | <p>Membres Myles A. Carter, géo., responsable du comité Roch Poulin, géo. Pierre Lachapelle, administrateur nommé (jusqu'à avril 2009) Anne Pouliot, administratrice nommée, (depuis mars 2010) Claude M. David, géo., (depuis mars 2010) Arthur Duquette, géo., (depuis mars 2010) Christian Lefebvre, géo., (depuis mars 2010)</p> <p>Activités du comité Au cours de l'exercice, le comité de révision a reçu une demande de révision de décision du Syndic. Cette demande étant parvenue à l'Ordre dans les derniers jours de l'exercice, une demande était en suspens à la fin de l'exercice.</p> |
| <p>CONSEIL DE DISCIPLINE</p> | <p>Membres M^e Jacques Parent, président André Bériault, géo. Jean-Marc Charbonneau, géo., (jusqu'à janvier 2011) Jean Descarreaux, géo., (jusqu'à janvier 2011) Rock M. Poulin, géo. Michel Crevier, géo., (après janvier 2011) Christian Derosier, géo., (après janvier 2011) Raynald Jean, géo., (après janvier 2011) Raymond Legault, géo. (après janvier 2011)</p> <p>Activités du conseil durant l'exercice : Nombre de plainte(s) reçue(s) : une (1). Nombre de décision(s) rendue(s) : aucune (0). Nombre d'audience(s) du comité: aucune (0).</p> <p>Sanctions Aucune sanction n'a été imposée durant l'exercice.</p> |
| <p>CONSEIL D'ARBITRAGE</p> | <p>Membres Michel Maeyens, géo Michel Bardoux, géo</p> <p>Activités du conseil Au cours de l'exercice, le conseil d'arbitrage n'a reçu et n'a eu à traiter aucune demande d'arbitrage et aucune demande n'était en suspens à la fin de l'exercice.</p> |

| | |
|---|--|
| <p>COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE</p> | <p>Membres Alain Blanchette, géo. Philippe Cloutier, géo. Marc Boivin, géo. Marc Antoine Audet géo. Nancy Suzanne Berranger, géo. Serge Hébert, géo. Secrétaire du comité</p> <p>Surveillance générale Durant l'exercice 2010-2011, dans le cadre du programme de surveillance générale, un inspecteur a effectué 35 visites d'inspection. Les visites d'inspection continuent à viser principalement les géologues en pratique privée et ceux œuvrant au sein d'entreprises junior d'exploration minière.</p> <p>Enquêtes particulières Durant l'exercice aucune enquête particulière n'a eu lieu.</p> <p>Activités du comité Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité s'est réuni trois (3) fois pour traiter des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de surveillance : élaboration d'un projet de programme d'inspection incluant les critères de sélection des membres à inspecter. • Suivi des inspections : révision des rapports et dossiers d'inspection, décision sur les suites à donner dans chaque dossier individuel. |
| <p>CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL</p> | <p>Le Conseil d'administration a aboli le comité de surveillance de la pratique illégale et conféré la responsabilité de la gestion des activités de contrôle de l'exercice illégal au Secrétaire qui peut s'adjoindre les ressources nécessaires pour ce faire.</p> <p>Le Secrétaire a pour mandat d'effectuer des enquêtes concernant des personnes soupçonnées d'usurpation du titre de géologue ou d'exercice illégal de la géologie. Sur la base des rapports d'enquêtes, le cas échéant, le secrétaire recommande au Conseil d'administration de l'Ordre le dépôt d'accusations pénales contre les présumés contrevenants.</p> <p>Activités de l'exercice Le Secrétaire a maintenu une veille générale afin de détecter des instances d'exercice illégal. Des avertissements ont été transmis à des personnes utilisant le titre de géologue ou un titre apparenté ou exerçant la profession sans autorisation.</p> <p>Des accusations pénales pour usurpation du titre de géologue ou pour exercice illégal ont été déposées contre diverses personnes et entreprises. À la fin de l'exercice, deux procédures étaient en cours, une en instance de jugement, l'autre en début de procédures judiciaires.</p> <p>Deux poursuites commencées durant l'exercice précédent ont été réglées par un plaidoyer de culpabilité à un nombre réduit d'accusations et le retrait de certaines accusations contre une personne en contrepartie du paiement d'amendes et de compensations et d'engagements visant à assurer la protection du public.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>COMITÉ DE VÉRIFICATION</p> | <p>Membres Jean Demers Anne Pouliot (jusqu'à mai 2010) Claude Gauvin (après mai 2010)</p> <p>Mandat Ce comité du Conseil d'administration aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance du processus de présentation de l'information financière notamment le système de contrôle interne, le processus de vérification et les procédés appliqués pour superviser le respect des lois et règlements.</p> <p>Le président de l'Ordre participe et appuie le travail du comité au besoin.</p> <p>Activités du comité Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité de vérification s'est réuni à deux reprises. Lors de ces réunions, le comité a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • revu le travail du vérificateur et a ensuite recommandé l'acceptation du rapport du vérificateur par le Conseil d'administration. • passé en revue tous les postes des produits et des charges et a recommandé au Conseil d'administration l'approbation d'un budget pour 2011-2012. |
| <p>COMITÉ DES NORMES D'ADMISSION</p> | <p>Membres Gilbert Prichonnet, géo. (UQAM) - Responsable Georges Beaudoin, géo. (U. Laval) Pierre Cousineau, géo. (UQAC) AE Williams-Jones (McGill) Pierre-André Garneau, géo. Alain Liard, géo.</p> <p>Mandat Le comité a pour mission de proposer au Conseil d'administration des normes de qualifications pour permettre la délivrance des permis aux personnes aptes à l'exercice professionnel en géologie. Le comité est formé de représentants des institutions d'enseignement et de praticiens exerçant dans les divers champs de la géologie.</p> <p>Activités du Comité Le comité ne s'est pas réuni durant l'exercice.</p> |

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Membres

Bernard Boucher, géo.
Marie-France Bugnon, géo.
Normand Goulet, géo.
Bernard Long, géo.
Robert Marquis, géo.
Martin Stapinsky, géo.
Daniel Tousignant, géo. (après novembre, 2010)

Mandat

Ce comité est responsable de l'évaluation des qualifications des candidats au permis de géologue. Il recommande la délivrance des permis au Conseil d'administration sur la base de son évaluation.

Activités du comité

Durant l'exercice, le comité a tenu onze (11) réunions qui ont permis d'étudier 110 demandes diverses. En outre, le comité a collaboré à l'amélioration des procédures de documentation des dossiers de demande de permis.

Le comité étudie les dossiers des postulants pour vérifier la formation et l'expérience en fonction des critères d'admission (incluant une expérience en contexte canadien). Le comité est donc appelé à évaluer deux éléments : la formation et l'expérience. Dans le cas des titulaires d'un diplôme reconnu, la formation n'a pas à être évaluée. Les personnes sans l'expérience requise postulent un statut de stagiaire et ne déposent généralement pas de documentation d'expérience à évaluer. Ceux qui ont été reçus comme stagiaires n'ont pas à refaire la démonstration de leur formation et ne déposent qu'un dossier d'expérience.

Un permis de géologue est recommandé pour le candidat qui détient la formation et l'expérience requises. Lorsque l'expérience est insuffisante, un statut de stagiaire est recommandé de même lorsqu'une déficience limitée de formation est observée, il s'agit alors d'une reconnaissance partielle de la formation avec prescription de remèdes. Notez que les postulants non-titulaires d'un diplôme reconnu peuvent avoir été formés au Québec, ailleurs au Canada, ou dans un autre pays. Enfin, comme le statut de stagiaire est temporaire, la personne à qui un statut de stagiaire est conféré déposera normalement une seconde demande pour obtenir le permis de géologue.

**COMITÉ CONSULTATIF
SUR LA
GÉOLOGIE
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Membres

André Bériault, géo.
Yves Leblanc, géo. et ing.
Suzie Léger, géo.
Martin Liard, géo.
Martin Poulin, géo.
Rock Poulin, géo.
François Prud'homme, géo.
Graeme Wallace, géo.

Mandat

Le Comité a un rôle de conseil auprès du Conseil d'administration visant l'amélioration et le contrôle de l'exercice de la géologie de l'aménagement et de l'environnement. L'exercice de la géologie dans ces domaines vise à assurer le bien-être, les intérêts et la sécurité du public en particulier face aux risques naturels et induits, à l'utilisation de l'eau souterraine et à la contamination des terrains.

Activités du comité

Durant l'exercice, le comité a contribué à diverses interventions de l'Ordre concernant les lois et règlements encadrant la protection de l'environnement au Québec. Les principaux dossiers auxquels le comité a contribué concernent les recommandations :

- au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* en vue du projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur le captage des eaux souterraines et le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.
- au *BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT* dans le cadre des Audiences sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PERMIS

L'Ordre des géologues délivre un permis de géologue en vue de l'exercice professionnel, et une autorisation d'exercice avec titre de géologue stagiaire donnant droit à l'exercice de la géologie sous la supervision d'un géologue. Les permis sont délivrés par le Conseil d'administration aux candidats qualifiés.

Les géologues stagiaires ne sont pas des géologues professionnels au sens de la loi, mais, en accord avec les ordres professionnels de géologues au Canada, l'Ordre juge important d'assurer l'encadrement professionnel des diplômés durant la période pendant laquelle ils acquièrent l'expérience nécessaire à l'exercice autonome de la profession.

Les personnes autrement admissibles au permis de géologue qui ne présentent pas de preuves de la maîtrise du français sont éligibles à un permis temporaire renouvelable avec l'accord de l'Office québécois de la langue française.

INSCRIPTIONS ET AUTORISATIONS SPÉCIALES

L'Ordre compte quatre classes de membres:

1. les géologues, actifs, inscrits au Tableau avec plein droit d'exercice. Les titulaires de permis temporaires ou restrictifs sont comptés avec les géologues.
2. les géologues stagiaires, actifs, inscrits au Répertoire avec droit d'exercice limité sous supervision.
3. les membres inactifs, inscrits au Tableau mais qui n'exercent pas pour diverses raisons (chômage, congé parental, etc.)
4. les membres retraités, inscrits au Tableau mais qui n'exercent plus tout en gardant contact avec la profession.

Les tableaux suivants résument l'évolution du nombre des membres et d'autorisations spéciales de même que le nombre de permis délivrés et de radiations au cours de l'exercice 2009-2010.

INSCRIPTIONS

| Statut | Géologue | Géologue inactif | Retraité | Stagiaire |
|----------------|----------|------------------|----------|-----------|
| Début exercice | 700 | 15 | 22 | 170 |
| Décès | 3 | | | |
| Radiations | 11 | 3 | | 26 |
| Fin exercice | 740 | 11 | 27 | 211 |

DÉLIVRANCE DE PERMIS

| Description | Géologue | Temporaire | Restrictif temporaire |
|-----------------|----------|------------|-----------------------|
| Permis délivrés | 53 | 18 | 3 |

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Autorisations délivrées : 40

Autorisations renouvelées : 1

COTISATIONS DES MEMBRES

| Statut | Montant |
|--------------------------|--------------|
| Géologue | 455 \$ |
| Géologue membre OIQ | 290 \$ |
| Géologue temporaire APGO | 231 \$ |
| Géologue retraité | 112 \$ |
| Géologue inactif | 172 \$ |
| Géologue stagiaire | 245 à 450 \$ |

Notes :

1. Outre la cotisation à l'Ordre, les géologues ont à payer :
 - contribution (de 20 à 25 \$) à l'Office des professions décrétée chaque année par le gouvernement,
 - contribution au programme d'assurances professionnelles obligatoire (10 \$),
 - cotisation au Conseil Canadien des Géoscientifiques Professionnels (25 \$),
 - taxes.
2. Les membres en pratique privée ont aussi à souscrire une police d'assurance responsabilité professionnelle et doivent fournir les détails de la police sur demande.
3. Les personnes qui s'inscrivent en cours d'exercice paient une cotisation ajustée proportionnellement au nombre de mois restant dans l'exercice.

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2011

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2011

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|---------------|
| RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT | 1 et 2 |
| RÉSULTATS | 3 |
| ÉVOLUTION DES SURPLUS LIBRES | 4 |
| BILAN | 5 |
| FLUX DE TRÉSORERIE | 6 |
| NOTES COMPLÉMENTAIRES | 7 à 11 |
| RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES | 12 |



FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M. FISC.

2260 est Boul. de la Concorde, Laval (Québec) H7E 2A7
Tél.: (514) 383-2424 Téléc.: (450) 668-1808

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des résultats, de l'évolution des surplus libres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de

l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des géologues du Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M.Fisc.

Par François Ménard, CA auditeur

Laval, le 27 septembre 2011

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

3

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

| | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|---|-------------------|-----------------|
| PRODUITS | | |
| Cotisations annuelles | 392 761 \$ | 366 582 \$ |
| Régime collectif d'assurance responsabilité | 9 600 | 9 310 |
| Cotisations - CCGP | 24 150 | 22 700 |
| Admission et examen | 51 849 | 34 352 |
| Amendes | 114 510 | 4 500 |
| Revenus de placements | 5 578 | 2 625 |
| Ventes de documents et sceaux | 2 366 | 2 618 |
| Subventions | 21 211 | --- |
| Autres revenus | <u>11 160</u> | <u>9 341</u> |
| | <u>633 185</u> | <u>452 028</u> |
| CHARGES | | |
| Administration et autres activités (Annexe 1) | 247 251 | 234 101 |
| Assurances responsabilité | 7 012 | 7 046 |
| Conseil de discipline | 1 829 | 58 |
| Formation continue | --- | 132 |
| Bureau du syndic | 22 415 | 7 946 |
| Inspection professionnelle | 29 302 | 23 429 |
| Admission et autorisations | 81 523 | 42 586 |
| Comité des normes d'admission | --- | 5 365 |
| Surveillance de l'exercice illégal | 52 035 | 53 369 |
| Communications et événements | 6 632 | 26 200 |
| Contributions | | |
| Bourses et activités étudiantes | 5 910 | 4 720 |
| CCGP | 33 163 | 34 525 |
| Conseil Interprofessionnel du Québec | 5 160 | 5 076 |
| Profil de compétences | <u>21 212</u> | <u>---</u> |
| | <u>513 444</u> | <u>444 553</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u>119 741</u> \$ | <u>7 475</u> \$ |

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES SURPLUS LIBRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

4

| | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| SOLDE AU DÉBUT | 171 513 \$ | 164 038 \$ |
| Excédent des produits sur les charges | <u>119 741</u> | <u>7 475</u> |
| SOLDE À LA FIN | <u><u>291 254</u></u> \$ | <u><u>171 513</u></u> \$ |

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

5

BILAN

31 MARS 2011

| | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | |
| COURT TERME | | |
| Encaisse | 464 306 \$ | 366 194 \$ |
| Placements temporaires (note 3) | 370 229 | 190 879 |
| Débiteurs | 12 518 | 13 220 |
| Frais imputables au prochain exercice | <u>28 575</u> | <u>24 265</u> |
| | 875 628 | 594 558 |
| | | |
| IMMOBILISATIONS (note 4) | <u>24 530</u> | <u>48 493</u> |
| | <u>900 158</u> \$ | <u>643 051</u> \$ |
| | | |
| PASSIF | | |
| COURT TERME | | |
| Créditeurs | 124 180 \$ | 93 950 \$ |
| Revenus reportés | <u>434 724</u> | <u>327 588</u> |
| | <u>558 904</u> | <u>421 538</u> |
| | | |
| AVOIR DES MEMBRES | | |
| Surplus libres | 291 254 | 171 513 |
| Réserve pour frais légaux | <u>50 000</u> | <u>50 000</u> |
| | <u>341 254</u> | <u>221 513</u> |
| | <u>900 158</u> \$ | <u>643 051</u> \$ |

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Robert Wares, géologue, Président

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

6

| | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| EXPLOITATION | | |
| Excédent des produits sur les charges | 119 741 \$ | 7 475 \$ |
| Élément hors liquidités | | |
| Amortissement des immobilisations | <u>26 180</u> | <u>25 730</u> |
| | <u>145 921</u> | <u>33 205</u> |
| Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités | | |
| Débiteurs | 702 | 2 426 |
| Frais imputables au prochain exercice | (4 310) | 743 |
| Créditeurs | 30 230 | 21 353 |
| Revenus reportés | 107 136 | 34 593 |
| Crédits reportés | --- | (1 000) |
| | <u>133 758</u> | <u>58 115</u> |
| | <u>279 679</u> | <u>91 320</u> |
| INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations | (2 217) | (33 913) |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 277 462 | 57 407 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | <u>557 073</u> | <u>499 666</u> |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 5) | <u>834 535</u> \$ | <u>557 073</u> \$ |

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2011

7

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des géologues du Québec est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'ordre est d'assurer la protection du public. Elle est régie par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de l'Ordre des géologues du Québec sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant aux taux suivants :

| | |
|-----------------------|----------|
| Mobilier de bureau | 20 % |
| Logiciels | 33 1/3 % |
| Matériel informatique | 30 % |

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'ordre ne se procure normalement pas ses services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse et placements temporaires
Débiteurs
Créditeurs

Détenus à des fins de transactions
Prêts et créances
Autres passifs

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Instruments financiers (suite)****Détenus à des fins de transaction**

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instrumentes financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité provient du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie provisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs et passifs financiers.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements l'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour l'Ordre, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activités. Pour ce qui est des créances, l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

| | VALEUR | 2011 | 2010 |
|---|------------------|-------------------|-------------------|
| | <u>MARCHANDE</u> | <u>COÛT</u> | <u>COÛT</u> |
| Placements temporaires, acceptation bancaire échéant en avril 2011 | 375 239 \$ | <u>370 229</u> \$ | <u>190 879</u> \$ |

4. IMMOBILISATIONS

| | | | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|-----------------------|------------------|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | <u>Coût</u> | <u>Amortis- sement cumulé</u> | <u>Valeur comptable</u> | <u>Valeur comptable</u> |
| Mobilier de bureau | 2 253 \$ | 1 389 \$ | 864 \$ | 1 315 \$ |
| Logiciels | 85 637 | 64 740 | 20 897 | 45 592 |
| Matériel informatique | <u>5 806</u> | <u>3 037</u> | <u>2 769</u> | <u>1 586</u> |
| | <u>93 696 \$</u> | <u>69 166 \$</u> | <u>24 530 \$</u> | <u>48 493 \$</u> |

| | | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|---|--|-------------------|-------------------|
| 5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | | |
| Encaisse | | 464 306 \$ | 366 194 \$ |
| Placements temporaires | | <u>370 229</u> | <u>190 879</u> |
| | | <u>834 535 \$</u> | <u>557 073 \$</u> |

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de liquidités et de crédits importants provenant de ces instruments financiers.

7. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont de préserver sa capacité de poursuivre sa mission d'assurer la compétence des membres et la protection du public.

L'Ordre n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent, présentés aux fins de comparaison, ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2011.

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

12

| | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|--|-------------------|-------------------|
| ANNEXE 1 - ADMINISTRATION ET AUTRES ACTIVITÉS | | |
| Salaires et charges sociales | 90 463 \$ | 60 313 \$ |
| Secrétariat | 66 999 | 95 638 |
| Assurances des biens | 1 552 | 1 564 |
| Déplacements et représentation | 8 955 | 6 103 |
| Frais de bureau | 13 531 | 9 602 |
| Honoraires professionnels | 20 746 | 14 092 |
| Intérêts et frais bancaires | 13 620 | 12 022 |
| Postes et messageries | 2 413 | 3 912 |
| Taxes et permis | 1 386 | 2 097 |
| Télécommunications | 1 406 | 3 028 |
| Amortissement des immobilisations | <u>26 180</u> | <u>25 730</u> |
| | <u>247 251</u> \$ | <u>234 101</u> \$ |